

Langourla

Le Bulletin

Sommaire

Réunions du Conseil

P 2 - 7

Démographie, Ecoles

P 8

Résidents Britanniques,

Histoire

P 9

Etat Civil, Urbanisme,

City Stade, Vie associative

P 10

Bibliothèque, Dictons, Rétroviseur

P 11

Jeux - Détente, Noël

P 12

Services Publics

P 13

Annonces

P 14

Retour 2016 - 2017,

Sorties 2015

P 15

Numéros Utiles

P 16



EDITORIAL

Avec cette fin d'année, se termine également le premier trimestre scolaire, qui a vu la mise en place des fameux TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Cette mise en œuvre tourne actuellement correctement et l'on peut dire que cela démarre tous les lundis et jeudis à 15h00 **TAP**antes.

A l'heure des bouleversements internationaux (conflits divers – islamisation) et nationaux (refonte des régions, des cantons et vraisemblablement des communes), notre communauté de communes va connaître, dans un futur proche, de nouvelles limites territoriales, par l'intermédiaire de regroupement choisi ou forcé.

Devant cet état de fait, sachons défendre notre territoire. Il faut penser Mené, vivre Mené, être Mené, supporter son Mené, aimer son Mené, agir Mené.

Agir, c'est également faire en sorte que le collège de Collinée puisse survivre et tout simplement vivre (voir page 15).

Restons dans une démarche positive et souhaitons le meilleur pour l'avenir de nos communes. La revitalisation des centres bourgs est au cœur des préoccupations de vos élu(e)s. Une première démarche de détection est en cours sur la communauté. L'ensemble de cette réflexion va s'étaler sur une période de longue durée, qui dépassera le cap des 10 à 15 ans.

Notre plateau sportif se voit complété d'un nouvel équipement qui vient enrichir les structures communales. La construction du city stade s'est terminée fin novembre. Cet élément permettra aux jeunes et moins jeunes de satisfaire une demande de longue date. Faites du sport, c'est la santé.

Toute la municipalité, ainsi que le personnel, se joignent à moi, pour vous adresser tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, vœux de bonheur, et surtout vœux de santé. J'adresserai une pensée particulière aux personnes, dont la maladie rappelle que le combat est quotidien.

Pour finir cet éditorial et pour démarrer 2015, réfléchissons sur la maxime suivante :

«Il vaut mieux avoir de l'avenir que du passé.»

Je vous donne rendez-vous, à la salle Georges ALBERT, pour les traditionnels vœux des élu(e)s, le samedi 3 janvier 2015 à 18h30.

A cette occasion, il sera procédé à la remise des prix du concours de fleurissement, et des livres aux enfants de la commune. Les nouveaux habitants de la commune seront également mis à l'honneur.

Les comptes rendus des conseils municipaux font l'objet d'un résumé.
Les grandes lignes restent mentionnées. Pour connaître les détails, il est toujours possible,
comme par le passé, d'en prendre connaissance à la mairie.

Présents : MM. Michel ULMER, maire; Daniel LEFEUVRE ; Daniel BESNARD ; Mme Josiane AVENEL, adjoints
Mmes Linda GORDON ; Stéphanie ROUXEL ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ; Christian
COUPE ; Bruno RIOLON ; Jean François LEJEUNE ; Loïc ROBERT ; Philip WITTAMORE.
Absent excusé : M. Pierre de LEUSSE ; M. Christian COUPE a été nommé secrétaire.

► Intervention de Mme Claire DEVOS sur le thème de la mobilité à la Communauté de Communes du Mené

M. Le Maire donne la parole à Mme Claire Devos, stagiaire à la Communauté de Communes, pour présenter le dossier de mobilité mis en place par une commission communautaire. La communauté de communes souhaite inscrire la mobilité dans le projet de développement durable du territoire pour favoriser les services collectifs liés à la mobilité : le transport, les moyens pour accéder au transport et également les nouveaux usages du numérique. Depuis janvier 2013, elle s'est engagée dans une large étude sur la mobilité, cherchant dans un premier temps à en clarifier les usages, besoins et difficultés de l'ensemble de ses acteurs, et dans un second temps elle souhaiterait proposer des solutions ou actions innovantes comme réponses aux problématiques et blocages identifiés.

Un questionnaire mobilité a été mis en ligne et il faudrait un maximum de réponse, avant fin octobre, pour identifier les besoins de mobilité sur le Mené. Il est également accessible par téléphone en joignant Mme Devos.

Les données recueillies seront exploitées par la commission mobilité ; c'est un enjeu pour garder les habitants sur le territoire.

► Recensement des zones humides

M. Daniel LEFEUVRE rappelle l'obligation d'inventorier les zones humides existantes sur la commune dans le cadre de la commission locale de l'eau du SAGE Rance Frémur et fait part des propositions reçues de différents bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- de réaliser une étude des zones humides sur la commune
- de confier cet inventaire à la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor qui s'appuiera sur un groupe d'acteurs communaux (élu, agriculteurs, usagers..)
- de valider la prestation financière estimée à 6 000 € ht
- de solliciter une aide financière près de l'Agence de l'Eau
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

► Location précaire parcelle communale

M. le Maire fait part de la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle ZY 10 au Gaec de Frolin et de la vente partielle de cette parcelle à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

- de louer précairement la surface cultivable de la parcelle ZY 66, soit environ 2 ha, au Gaec de Frolin
- de fixer le fermage à 180 € pour 2014, il augmentera chaque année en fonction de l'indice du fermage
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires.

► Alimentation basse tension des 3 logements solaires

M. Le Maire informe le conseil que l'alimentation en électricité basse tension des trois logements solaires sis 'le verger- rue du clos des gains' est à la charge de la commune, et qu'il a sollicité un devis près du Syndicat d'Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'alimentation basse tension prévu à Langourla –rue du clos des gains (trois logements solaires de la Communauté de Communes du Mené) – présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif HT de 8 100 €, et aux conditions définies dans la convention 'travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique'.
- décide de financer ces travaux par autofinancement ; d'inscrire notre participation en section d'investissement au compte 204158 et d'autoriser une décision modificative budgétaire si nécessaire.

► Création d'une régie de recettes

M. Le Maire fait part de la décision municipale d'encaisser les recettes de locations de salles ou tables avant leur mise à disposition et de la nécessité de créer une régie de recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de créer une régie de recettes auprès du service communal pour encaisser les locations de salles ou tables
- d'autoriser M. Le Maire à constituer cette régie de recettes et à signer les différents documents
- d'annuler les régies communales créées en 2004-2005 dont l'objet n'a plus de raison d'être à ce jour
- de régulariser la régie des photocopies créée en 1999.

► Mise en place d'une commission pour finaliser la numérotation des lieux-dits

M. Le Maire propose de créer une commission chargée de finaliser la numérotation des lieux-dits.

Le conseil nomme MM. Alain Chériaux et Daniel Lefeuvre pour cette commission à charge de proposer une numérotation pour environ 38 villages, une dénomination pour les 5 logements solaires, d'établir un devis pour la fourniture de plaques numéros et pancartes en incluant un panneau directionnel ' LANGOURLA ' à poser sur Le Gouray, au croisement des routes 'le Caleu'.

► Questions diverses

Signature du contrat d'assurances

M. Le Maire fait part du nouveau contrat Villasur proposé par Groupama suite à l'ajout de l'assurance du boudrome. Le Conseil Municipal accepte la proposition faite par Groupama pour couvrir l'assurance des responsabilités, des biens mobiliers et bâtiments de la collectivité et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat Villasur à effet au 31 juillet 2014.

Le point sur les TAP

M. Le Maire fait le point sur les TAP (temps d'activités périscolaires).

Ces activités de 'découverte et d'initiation' sportive, artistique, culturelle et linguistique se déroulent les lundi et jeudi de 15 h à 16 h 30, sont encadrées par Mme Amélie Le Mounier, coordinatrice et animées par des salariés de la Communauté de Communes.

Les ateliers périscolaires sont gratuits pour les enfants ; les groupes ont été répartis entre 4 animateurs chaque jour et se poursuivent pour un cycle d'environ six semaines.

Adhésion de la communauté de communes du Mené au SDE

M. Le Maire informe le conseil que les nouveaux statuts du syndicat départemental d'énergie permettent dorénavant l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le transfert de compétences concernant exclusivement les sites du domaine communautaire.

Dans une délibération en date du 23 septembre 2014, le conseil communautaire de la communauté de communes du Mené a fait part de son intention d'adhérer au syndicat départemental d'énergie (SDE 22). Cette adhésion implique une modification des statuts de la communauté de communes. En application de l'article L5211-27 du CGCT, il appartient aux conseils municipaux, dans un délai de 3 mois, de donner à la CCM l'autorisation d'adhérer au SDE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent l'adhésion de la communauté de communes du Mené au syndicat départemental d'énergie (SDE22).

Voyage aux Pays Bas

Mme Stéphanie Rouxel a participé, pour la Communauté de Communes du Mené, à un séjour aux Pays Bas fin septembre, qui avait pour thème 'Implication des citoyens et gouvernance locale'.

Présents : M. Michel ULMER, maire ; MM. Daniel LEFEUVRE ; Daniel BESNARD ; Mme Josiane AVENEL, adjoints ; Mmes Linda GORDON ; Stéphanie ROUXEL ; Chantal UZURET ; MM. Pierre CARADEUC ; Alain CHERIAUX ; Christian COUPE ; Jean François LEJEUNE ; Pierre de LEUSSE ; Bruno RIOLON ; Loïc ROBERT ; Philip WITTAMORE ; M. Pierre de LEUSSE a été nommé secrétaire

► Présentation 1ère approche travaux îlot Quéré-Guillard/CERUR

M. Le Maire projette un diaporama sur la réflexion globale faite par le cabinet CERUR en vue de la réhabilitation de l'îlot Quéré-Guillard en logements sociaux. Cette étude préalable révèle la présence d'un ensemble bâti dense en partie est, composé de maisons d'habitations vacantes et de dépendances sur un terrain étiré formant une bande de 62 m par 13,50m de large environ. Les existants dans chaque propriété sont détaillés avec leur état général. L'étude de faisabilité porte également sur les exigences réglementaires en termes de taille, d'accessibilité, en matière de logements collectifs. Le montage financier de cette opération n'a pas été chiffré, il faudra solliciter différents partenaires (subventions, emprunt à la Caisse des Dépôts, peut être des aides thématiques...). Un courrier récent du cabinet d'études CERUR nous demande de faire réaliser un diagnostic 'mérules' sur l'ensemble des bâtiments. Les scénarii relatifs à la réhabilitation de ces maisons proposés, par CERUR, seront portés à la connaissance du conseil lors de la prochaine réunion.

► Bail emphytéotique résidence les Camélias :

Résiliation anticipée du bail avec la SA d'HLM les Foyers – vente du foncier et du bâtiment à la Communauté de Communes du Mené

Le Conseil Municipal, réuni en séance le 28 novembre 2014, prend connaissance du projet concernant le devenir du foyer de personnes âgées situé sur la commune, qui est devenu vacant avec le départ du gestionnaire (la Mutualité 22) et des résidents, en raison notamment du transfert vers le nouvel Ehpad d'Eréac. Le projet a reçu l'aval des partenaires et des organismes de tutelles.

La Communauté de Communes du Mené souhaite donc acquérir le terrain actuel faisant l'objet d'un bail emphytéotique à compter du 26 décembre 1991 pour une durée initiale de 55 ans et accordé par la commune de Langourla au profit de la SA d'HLM Les Foyers, ainsi que la construction existante (ancien foyer personnes âgées et 2 logements familiaux) réalisée par la SA d'HLM Les Foyers. La Communauté de Communes du Mené réalisera les travaux qu'elle jugera nécessaire pour mener à bien son projet d'Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées (E.H.P.A.).

Cette transaction nécessite une résiliation anticipée du bail en vigueur et d'indemniser la SA d'HLM Les Foyers à hauteur de 420 000 € à la charge de la Communauté de Communes du Mené, sachant que les emprunts souscrits à l'origine par la SA Les Foyers ne sont pas arrivés à échéance (fin de l'emprunt principal de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2028). A noter que le montant de 420 000 € à la charge de la Communauté de Communes du Mené est loin de couvrir la perte financière subie par la SA d'HLM Les Foyers. Les 2 logements familiaux devant être vendus avec le foyer seront libérés au plus tard le 31/12/2014, puisque des solutions de relogement ont pu être trouvées et ont été acceptées par les occupants.

Conformément aux engagements pris avec la SA d'HLM Les Foyers et la Communauté de Communes du Mené, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à la vente des terrains d'assiette des constructions réalisées par la SA d'HLM LES FOYERS, cadastré section B numéro 1238 ; 1240 et 1243 à la Communauté de Communes du Mené, au prix de 1 € à titre symbolique.
- autorise la vente concomitante par la SA d'HLM LES FOYERS des bâtiments réalisés par elle sur cette parcelle (foyer personnes âgées et 2 logements familiaux) moyennant le prix de 420 000 € net vendeur.
- confirme que cette double vente entraînera de fait la résiliation anticipée du bail du 26 Décembre 1991, mais renonce à son droit d'accession sur les bâtiments construits par la SA d'HLM LES FOYERS.
- confie la rédaction de l'acte ou des actes à Maître TESTARD, notaire à Lamballe et Collinée.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif au transfert de propriété.

► Projet de sécurisation des entrées de Bourg

M. Le Maire informe les membres du conseil que des administrés se plaignent de la vitesse excessive dans le bourg ; que lors de la rencontre la semaine dernière avec la DDTM, il a fait part d'un projet de pose de ralentisseurs et que celui-ci a préconisé, dans un premier temps, de contrôler le flux et la vitesse des véhicules pour répondre favorablement à nos attentes. M. Le Maire signale qu'une demande officielle a été transmise à la DDTM pour la mise en place de radar permettant un enregistrement des vitesses sur la commune. Il s'agit d'appareil enregistreur de la vitesse, de la date et de l'heure de passage. Aucun 'flash' ne sera émis.

► Acquisition chemin d'exploitation ZK 19

M. Le Maire informe le conseil, qu'il serait opportun d'acquérir le chemin d'exploitation ZK 19 pour assurer, à l'avenir, un entretien de cette voirie, voire un goudronnage. Ce chemin permet la desserte des maisons communautaires et de l'étang, ainsi que l'accès au parking pour les manifestations culturelles du théâtre de verdure. Le bureau de l'association foncière, propriétaire de cette parcelle, a délibéré favorablement pour cette vente à la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- donnent leur accord pour procéder à l'acquisition du chemin d'exploitation cadastré section ZK n° 19, d'une contenance de 1 660 m², appartenant à l'association foncière
- décident que cette transaction s'effectuera à titre gratuit ; la valeur vénale de cette parcelle est estimée à 500 € pour le calcul des droits et taxes immobilières
- précisent que pour cette acquisition, les frais de rédaction d'acte – droits de publicité foncière - seront supportés par la commune
- sollicitent auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor – service droit des sols/ rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative
- désignent M. Daniel BESNARD, adjoint, pour représenter la commune en tant que partie à l'acte
- donnent tous pouvoirs à M. Le Maire pour authentifier l'acte.

► Autorisation stationnement taxi

M. Le Maire fait part de la demande de la SARL ambulances taxis Arguenon de Plénée Jugon pour obtenir une autorisation de stationnement taxi sur la commune. A ce jour, elle a déjà une clientèle sur la commune, mais elle souhaiterait développer son activité sur le projet de mobilité de la Communauté de Communes du Mené, le TAD (transport à la demande). M. Lejeune étant professionnellement intéressé n'a pas pris part ni aux discussions, ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable au stationnement de la SARL ambulances taxis Arguenon à Langourla, surtout pour développer son activité dans le projet de mobilité de la Communauté de Communes du Mené, à charge pour l'intéressée de faire les démarches administratives pour obtenir l'autorisation de stationnement
- décide de ne pas limiter le nombre de places de stationnement réservé aux taxis sur la commune
- donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les actes nécessaires à l'exploitation de taxis à Langourla.

► Vote de subventions OGEC

M. le Maire donne lecture de la lettre transmise par M. Frédéric Heudiard, directeur du RPI école St Joseph à Langourla sollicitant une subvention exceptionnelle pour un enfant de Langourla participant au séjour scolaire 'ski-volcan' du 2 au 6 février 2015 à la Bourboule en Auvergne et demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- donnent leur accord pour allouer une subvention exceptionnelle pour le séjour scolaire 'ski-volcan' pour l'enfant domicilié à Langourla
- décident d'attribuer une somme de 80 € pour cet élève afin de diminuer la contribution des parents.

► Orchestre Symphonique de Bretagne

M. Le Maire informe le Conseil de la possibilité d'adhésion de la commune à l'Orchestre Symphonique de Bretagne qui nous propose, depuis trois ans, de découvrir des musiques diverses, des temps d'échanges avec les musiciens et une éducation artistique au profit des enfants. La cotisation est fixée à 75 € pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à l'Orchestre Symphonique de Bretagne et de verser une subvention de 75 € en 2014.

► Questions diverses

Tarif location salles pour le réveillon

M. Le Maire fait part des demandes de location de salles pour le réveillon du 31 décembre et propose de fixer un tarif pour cette soirée. Après en avoir délibéré, les membres du conseil fixent les locations de la maison des associations à 220 € et du pavillon d'accueil à 100 € pour la soirée du réveillon du 31 décembre.

Prix du repas de cantine

M. Le Maire informe le conseil du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire, du tarif payé par les personnels adultes et propose de faire supporter le coût réel du repas par les intéressés. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de fixer le prix du repas à 5,50 € à compter du 1er janvier 2015 pour tout le personnel adulte déjeunant à la cantine scolaire. Ce tarif sera revu annuellement lors de la décision du prix du repas de cantine.

Le point sur EPF 'revitalisation centres bourgs'

Dans le cadre d'une réflexion plus générale engagée avec l'EPF (Établissement Public Foncier) afin de revitaliser l'ensemble des bourgs de la Communauté de Communes du Mené, des étudiants de l'école d'architecture vont réaliser des fiches sur les maisons vacantes ou nécessitant des travaux. A Langourla, 28 maisons ont été recensées.

Le bilan de ce travail pour les 7 communes sera restitué courant décembre à Plessala.

Compte-rendu du conseil d'école

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du RPI le blé en herbe. Outre les effectifs, les projets pédagogiques, il est fait part du bilan positif de cette première période d'essai des TAP; des équipements demandés ont été acceptés pour Langourla: imprimante, étagères, infiltrations d'eau, mais les gros investissements seront étudiés ultérieurement (remplacement de parquet ou insonorisation d'une classe).

Maintien du fonds d'amorçage TAP 2015-2016

M. Le Maire informe le Conseil que l'aide financière prévue par l'État (fonds d'amorçage) au titre des activités TAP sera reconduite en 2015-2016.

Personnel communal : mise en œuvre de l'entretien personnalisé

Le Maire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 novembre 2014

explique à l'Assemblée le nouveau dispositif expérimental d'évaluation du personnel: il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement. Il propose de mettre en place cette expérimentation pour cette année. L'assemblée devra déterminer son application à tous les fonctionnaires concernés ou la restreindre à certains cadres d'emplois. Elle devra également fixer des critères d'appréciation générale des agents devant servir de base à la rédaction finale du compte rendu d'entretien après avis du CTP, critères qui devront notamment porter sur:

- 1° l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
- 2° les compétences professionnelles et techniques ;
- 3° les qualités relationnelles ;
- 4° la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) de mettre en œuvre pour cette année l'entretien professionnel à la place de la notation pendant la période de l'expérimentation,
- 2) d'appliquer l'entretien professionnel à tous les fonctionnaires titulaires, soumis par leur statut à la notation
- 3) d'apprécier la valeur professionnelle des agents (au terme de l'entretien) sur la base des critères retenus par le CTP Départemental.
- 4) d'appliquer ces critères par type d'emplois (postes d'exécution, missions encadrées et/ou à caractère répétitif -poste à responsabilité sans encadrement)

ADOPTE à l'unanimité le présent rapport.

Travaux SDE/ lampes éclairage public

M. le Maire informe le Conseil que le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) a confié à l'entreprise ERS de Taden la rénovation de la moitié des foyers ballons fluorescents de l'éclairage public du bourg. Ces travaux qui consistaient à changer tout le bloc des ballons 'sodium HP' vont permettre une économie d'énergie.

Cérémonie des vœux 2015

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 3 janvier à 18h30 à la salle Georges Albert au cours de laquelle on accueillera les nouveaux résidents (une quarantaine), des livres seront donnés aux enfants et les prix du fleurissement de l'année 2014 remis aux 14 lauréats. Après l'échange de vœux, la population est conviée à partager le verre de l'amitié.

Indemnité de conseil au receveur

M. Le Maire propose d'attribuer au nouveau trésorier de Collinée l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes. Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret 82/979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté en date du 16 décembre 1983, décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil annuellement au taux de 100 %
- de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité d'attribuer cette indemnité de conseil à Mme Ghislaine DERRIEN, receveur municipal, à compter du 1er janvier 2014.

Concert de l'Orchestre Symphonique de Bretagne

M. Le Maire donne la parole à M. Pierre de Leusse pour nous indiquer les démarches engagées par Langourlavie pour le concert de l'Orchestre de Bretagne. M. Marc Feldman, administrateur général de l'Orchestre de Bretagne a proposé le concert le dimanche 28 juin. En 2015, il souhaiterait qu'un pianiste de renommée : M. François-René Duchable, intervienne en concerto avec l'Orchestre. Le cachet est plus élevé, environ 8 000 €, y compris la part relative aux séances pédagogiques de 1 500 € incombant à la Communauté de Communes. La négociation de cette programmation sera revue par l'association Langourlavie, mais la somme de 6 500 € restant à sa charge serait supportable et la communication sera accentuée avec la notoriété du pianiste.

Le point sur la future mutualisation par la Communauté de Communes du Mené

La communauté de communes du Mené a rassemblé les personnels de tous les services administratifs et les services techniques pour rédiger un schéma de mutualisation avant mars 2015. M. Jacky Aignel, Président a informé les personnes présentes que les maires de la Communauté de communes ont engagé une réflexion autour de la création d'une commune nouvelle. L'écriture de ce schéma de mutualisation doit être collective : la liste des fonctions et tâches réalisées par les services administratifs a été établie et chaque agent s'est exprimé pour savoir quelles tâches sont mutualisables et lesquelles impliquent une importante proximité avec l'usager. Le rapport retrace également les fonctions et tâches pouvant être mutualisées dans le cadre d'une commune nouvelle.

Présentation du projet de 'commune nouvelle'

Dans un contexte financier contraignant (baisse des dotations), la Communauté de Communes du Mené a engagé une réflexion sur l'intérêt de création d'une commune nouvelle sur son périmètre actuel. M. Vincent Aubelle a été chargé de réaliser une étude de faisabilité plus approfondie, des réunions publiques seront organisées.

La commune nouvelle est une commune à part entière ; elle est administrée par un conseil municipal qui élit un maire et des adjoints. Ses compétences sont sensiblement identiques aux communes actuelles, il nomme les maires délégués et les conseillers délégués de chaque ancienne commune.

Le Maire délégué est officier d'état civil et de police judiciaire ; avec son conseil 'délégué, il peut recevoir la gestion d'équipements de proximité à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive...

Ses ressources sont constituées de dotations réparties librement par le conseil de la commune nouvelle.

Pendant la phase de transition jusqu'aux prochaines élections municipales, l'ensemble des conseillers deviennent conseillers municipaux de la commune nouvelle, les maires sont de droit maires délégués et le maire d'une ancienne commune peut être candidat au poste de maire de la commune nouvelle.

Les communes nouvelles créées avant le 1er janvier 2016 disposent de garanties de l'enveloppe DGF pendant 3 ans, si elles regroupent toutes les communes d'une même communauté, elles perçoivent la DGF, les différentes parts de la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation. Son budget est établi sur les bases de tous les budgets, elle perçoit les taxes communales avec une convergence des taux. L'ensemble des personnels communaux relève des attributions de la commune nouvelle et est géré sous l'autorité du Maire de la commune nouvelle.

En cas de création d'une commune nouvelle, la commune nouvelle dispose d'un délai de 24 mois pour intégrer un nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).



Le recensement effectué en janvier fera ressortir le nombre d'habitants qui sera pris en compte par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) lors de la publication officielle des résultats collectés. Ce chiffre à venir, est déjà erroné, puisque l'année 2014 a vu l'arrivée sur notre commune, d'une quarantaine d'habitants supplémentaires.

Ces venues, contrebalancent largement les départs de la maison de retraite, en mai dernier.

Officieusement, Langourla compte **550 habitants**.

ÉCOLES

Remise du Diplôme National du Brevet((DNB) et le certificat de formation générale (CFG) au collège Victor Vasarely de Collinée



31 élèves sur 33 ont obtenu leur diplôme. La cérémonie s'est déroulée le vendredi 3 octobre en présence de M. Thoumyre, directeur, M. Morin, directeur adjoint, Mme Djarari, CPE, sans oublier les professeurs. Sincères félicitations aux élèves et un grand merci aux professeurs qui les ont accompagnés toute l'année et qui ont contribué à cette réussite. La remise du diplôme s'est clôturée par le verre de l'amitié qui a permis de se remémorer toutes les années inoubliables passées au sein du collège.

Le collège Victor Vasarely a participé à leur épanouissement culturel via la création de pièces de théâtre, leur a offert la possibilité de partir en voyage en Angleterre, leur a donné l'envie de participer à un élan de solidarité à travers des actions (courses à pied, dons) pour l'association ELA (Association Européenne contre les leucodystrophie).



École publique de Langourla

La première période se termine, 2015 approche à grands pas... et les projets éclosent. Les élèves de l'école publique feront le spectacle le vendredi 19 décembre lors de la soirée de Noël. Chaque classe prépare en ce moment leur spectacle de danse ou de musique qu'ils présenteront devant leurs parents lors de cette soirée.

Ensuite, dès janvier, tout le monde commencera à répéter les chansons du prochain chant choral qui aura lieu à la salle Mosaïque de Collinée le samedi 14 mars après-midi. Le thème de cette année sera le cinéma.

Depuis les vacances de la Toussaint, les élèves de CM ont commencé également à danser. Une danseuse professionnelle, Lucile Segala, vient une fois par mois pour les guider dans leurs découvertes. En parallèle, ils apprennent aussi à utiliser des logiciels de retouche de photos sur ordinateur. Ce projet est en partenariat avec d'autres écoles du secteur, la salle Mosaïque et l'inspection de l'Éducation Nationale. Un spectacle inter école conclura tout ce travail.

Bonne année 2015 à tous.



Ecole St-Joseph



Après un séjour « culturel » à Paris il y a 2 ans, un séjour « sciences et sport » à Belle Ile en Mer l'année dernière; c'est à La Bourboule en Auvergne que nous partirons début février pour un séjour ski/volcan. Au programme, il y aura 5 séances de ski, de la luge, montée et descente du Puy de Dôme par le train panoramique, baptême de chiens de traîneaux, baignade dans des thermes à 39°C au chemin des Sources Oubliées (source chaude de Croizat), jeu rallye pour découvrir La Bourboule, étude de la faune et de la flore sur le plateau de Charlannes, soirées contes/DVD/sorties terrain/courrier... Après la vie parisienne, la vie insulaire, c'est la vie à la montagne que découvriront les élèves cette année.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

Les élèves et Frédéric

RESIDENTS BRITANNIQUES

We Will Remember

Here is a copy of the poem The Crosses by Bill Mitton read by Kevin on 11th November.

I stood there before the crosses
glowing white in row on row
Everyone a young life cut short
as the names upon them show.

The dates they died below the names
tell of wars now passed and gone
Passchendaele, the Somme, and Mons
of battles fought, and lost or won.

History remembers, as it should
these men who fought and died
Whilst for their families left behind
a dull sorrow tinged with pride.

The faces of boys held now in Sepia
who died in days long gone
yet living on in memories
and hearts, still holding on.

Yet despite the hurt and grief here
what with horror makes me fill
Is that when I look behind me
there are more new crosses growing still.



This year to commemorate the First World War Centenary there has been a major artistic installation of 800,000 ceramic poppies placed in the Tower of London's famous dry moat. The artwork was entitled 'Blood Swept Lands and Seas of Red' and was in place from 5 August to 11 November.

All the ceramic poppies were sold for £25 each, the money was given to several Service charities.

Ceci est une copie du poème The crosses par Bill Mitton lu par Kevin le 11 novembre

Nous nous rappellerons

Je restais là devant les croix
Incandescentes, blanches, rang sur rang
Représentant chacune une jeune vie brisée
Comme le montre les noms sur les croix

Les dates de leur mort au-dessous de leur nom
Parlent de guerres maintenant passées et lointaines
Passchendaele, la Somme et Mons
De batailles où l'on s'est battu, perdues ou gagnées

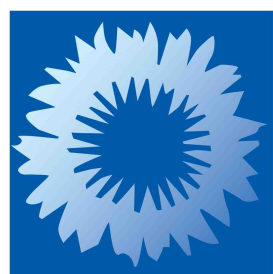
Souvenirs historiques, comme il se doit
Ces hommes qui ont combattu et qui sont morts
Laisant à leurs familles restées derrière eux
Un sourd regret teinté de fierté

Les visages de ces garçons, qui deviennent sépia
Morts il y a longtemps
Vivent encore dans nos mémoires
Et nos dans nos cœurs pour longtemps encore

En dépit de la blessure et du chagrin
Que je ressens dans toute son horreur
Lorsque je regarde derrière moi
Je vois de nouvelles croix qui poussent à nouveau

Cette année pour commémorer le centenaire de la première guerre mondiale il y a eu une grande installation artistique de 800000 coquelicots en céramique dans les célèbres douves asséchées de la Tour de Londres. Cette œuvre d'art a été intitulée « Blood Swept Lands and Seas of Red's » et fut installée du 5 août au 11 novembre. Tous les coquelicots en céramique ont été vendus 25 livres chacun, l'argent fut reversé à diverses œuvres caritatives.

HISTOIRE



le Bleuet de France

11 novembre 1914 – 11 novembre 2014

Le coquelicot est aux britanniques ce que le bleuet est aux français. Ces deux fleurs poussaient en quantité sur les champs de bataille, où sont tombés, les soldats des deux pays.

À l'occasion du centième anniversaire du début des hostilités de la première guerre mondiale, la communauté anglaise de Langourla a offert un souvenir à la commune.

Une couronne, représentant des coquelicots en porcelaine, a été confectionnée par Madame Nicole Kayser, en reconnaissance envers les Français qui ont apporté une grande aide au grand-père de M. Kayser. L'aide des Français à cet aïeul, ayant été gazé et grièvement blessé, lui a permis de retrouver sa patrie d'outre manche et y poursuivre des soins. Ce souvenir présentant une certaine fragilité, ne restera pas au pied du monument aux morts, mais sera visible en mairie.



Naissance

Lola LE BOZEC

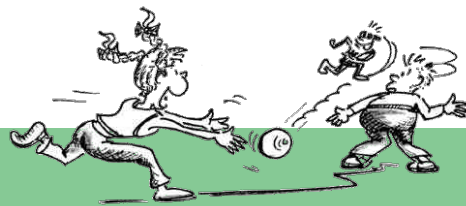
3, rue du clos des gains

le 29 octobre

URBANISME

Demandes d'urbanisme acceptées

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE	TRAVAUX
20 juin	Ricketts Rodney	Le Rocher Simon	Pose de panneaux photovoltaïques
10 septembre	Gaec de la Saudraie	La Saudraie	Construction silo
23 septembre	Drakely Lee	Le Val	Terasse
8 octobre	Madden Janet	Meillery	Ouverture de fenêtres
19 novembre	Hatfield Sarah	La Coudre	Ouverture de fenêtres



CITY STADE

Un city stade vient de voir le jour à côté des vestiaires du terrain de foot. Il est accessible à tous, jeunes et moins jeunes, à tout moment.

Vous pourrez y pratiquer du football, du basket-ball, du volley-ball, du badminton, du tennis ...

Les marquages au sol seront réalisés prochainement quand les conditions climatiques seront plus clémentes.



VIE ASSOCIATIVE

A TOUTES LES ASSOCIATIONS:

Les associations qui souhaitent faire paraître des articles dans le bulletin municipal peuvent les déposer en mairie.

Amicale laïque "le blé en herbe"

L'ensemble des membres de l'association remercie toutes les personnes ayant assisté au repas "jarret-frites" du 15 novembre dernier. Cette soirée a été très bénéfique pour le financement des sorties scolaires, et je remercie également tous les bénévoles qui se sont dévoués pour cette réussite. La prochaine action sera la vente à emporter d'un repas "langue de boeuf" qui se déroulera le 7 mars à Mérillac.

L'amicale laïque participe à tous les séjours annuels de tous les enfants scolarisés à l'école publique, à la hauteur d'un tiers de leurs prix.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2015

la présidente : Josiane Avenel

L'assemblée générale de l'association des amis de la chapelle de St Gilles-des-prés

s'est déroulée le vendredi 21 novembre 2014 à la salle des associations. Il a été procédé au renouvellement du tiers sortant. Suite à la démission du trésorier Mr Yannick Robert, un nouveau trésorier a été élu.

Le bureau de l'association est ainsi constitué :

Président : Sylvain Lagoutte

Vice-président : Roland Lenoir

Trésorière : Francine Lehmann

Trésorier adjoint : Christian Veurel

Secrétaire : Annie Goubin

Secrétaire adjointe : Martine Botrel

A l'issue de cette assemblée, un repas a été offert pour remercier tous les bénévoles.



Mercredi 17 Décembre
14h
Bibliothèque
de Langourla

lecture de contes de Noël
Atelier de décorations

Inscriptions à la mairie - 02 96 30 42 19
ou auprès de Christel à l'école.

Noël approche !!!

Les bénévoles de la bibliothèque donnent rendez-vous à tous les enfants le mercredi 17 Décembre à 14h pour une animation consacrée à Noël. L'après-midi débutera par la lecture d'albums sur le thème, suivie d'un atelier créatif de décorations de Noël et de coloriages. Un goûter sera offert à tous les participants qui repartiront avec leurs réalisations. La bibliothèque sera fermée du samedi 20 décembre au mercredi 3 janvier 2015. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, une réunion aura lieu le samedi 17 janvier à 10h pour élaborer le planning des permanences et animations de 2015.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

DICTONS

Le Père Noël ne fait jamais de réveillon dans sa maison, car il rentre au mois de mai ; ce n'est plus la saison.

Pluies du 6 janvier, dure a satiété.

Poussière en janvier, abondance au grenier

Année gelée, année de blé...

A la Saint Valentin, tous les vents sont marins.

A la Sainte Bernadette, souvent soleil est de la fête.

A la Saint Damien, l'hiver reprend ou s'éteint.

S'il gèle en mars, chaque mois aura sa part.

Mars venteux, pommiers plantureux.

Taille tôt, taille tard, rien ne vaut taille de mars

RETROVISEUR



N° 12
DECEMBRE
1979

l'écho de langourla

Un parc des sports, une nouvelle mairie deux réalisations inaugurées à Langourla par M. Christian Bonnet

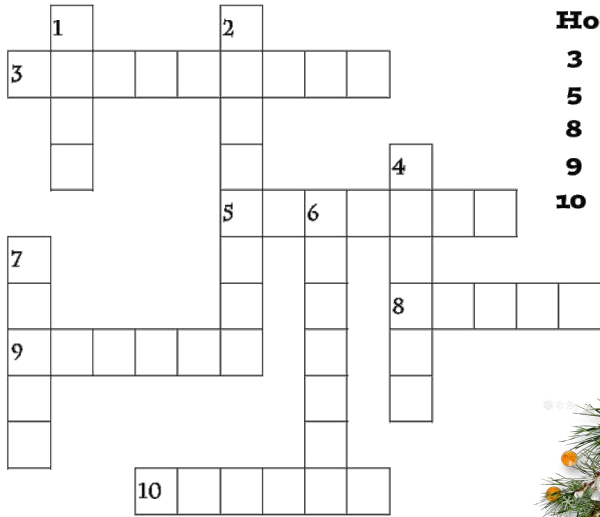
La petite commune de Langourla, dans le Méné, était en fête samedi. Elle recevait le ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet, venu inaugurer le parc des sports et la nouvelle mairie. Toute la population de Langourla était là.

Avec un léger retard, M. Bonnet faisait son entrée au parc des sports accueilli par le maire, M. Georges Albert, le conseil municipal et les personnalités: M. Foulquié, préfet des Côtes-du-Nord; MM. de Bagneux et Lemaire, sénateurs; René Berloit, député de Dinan, les maires du Méné; les chefs de services départementaux, et... au son de la musique du 9^e R.I.M.A.

Après avoir coupé le ruban tricolore traditionnel, le ministre donnait le coup d'envoi d'un match de football. Tout le monde se retrouvait ensuite devant le monument aux morts: minute de recueillement, dépôt de gerbe par le ministre et absoute par le nouveau recteur. Le ministre procédait enfin à l'inauguration de la nouvelle mairie, pimpante et accueillante.



Toutes les définitions, à trouver, sont en rapport avec une commune du Mené



Horizontal

- 3 Commune du Mené
- 5 Saint, tour du XIIIe siècle
- 8 Son chemin mesure 800m
- 9 Château
- 10 Saint et pardon en septembre

Vertical

- 1 Musique du mois d'août
- 2 Chaos de la rance
- 4 Chapelle et saint
- 6 Situé dans la verdure
- 7 Ville proche du 8



CHARADE

Mon premier est la 7ème note de musique

On pose la balle de golf sur mon deuxième

Mon troisième est le bruit du serpent

Amoncellement de choses, on obtient mon quatrième

1+1 font mon cinquième

Et mon tout est une aire de jeux de ballons extérieure clôturée :



NOËL



Bien avant la naissance du Christ, les Romains fêtaient les Saturnales, du 17 au 24 décembre en l'honneur de Saturne, dieu des semailles et de l'agriculture. Tous les clivages sociaux disparaissaient et une trêve judiciaire était observée pendant cette période.

Avec l'avènement du christianisme, l'Eglise combattit ces fêtes et finit par les interdire à la fin du 4^e siècle.

Noël est donc, à la fois, synonyme de lumière (solstice d'hiver) et naissance du Christ. L'origine étymologique du mot Noël fait débat, provient-il du celtique par la contraction de « noio » (nouveau) et « hel » (soleil) ou du latin « natalis » (nativité) ?



La Saint Nicolas est une fête inspirée d'une personne ayant réellement existé : Nicolas de Myre, né en Turquie vers 250. Il s'était donné pour mission de veiller à la protection des enfants. Il est fêté le 6 décembre (jour de sa mort) surtout en Alsace-Lorraine. Il vient dans la nuit rendre visite aux enfants pour s'assurer qu'ils ont été bien sages et il leur apporte du pain d'épices et des oranges. Compagnon de St Nicolas, le Père Fouettard punit les enfants qui ne sont pas sages. Son origine historique vient du surnom donné à l'Empereur Charles Quint au 16^e siècle lors du siège de Metz.



Saint Nicolas doit certainement vous rappeler quelqu'un : une barbe blanche, un manteau rouge et la distribution de cadeaux ... La légende du Père Noël est née. En 1821, un pasteur américain écrit une histoire inspirée de St Nicolas qui s'appelle « A visit from Santa Claus » (une visite de St Nicolas), l'apparence du personnage change et marque le début du mythe du Père Noël, que nous connaissons. L'image actuelle du Père Noël revient à la firme Coca-Cola qui dès 1931 s'en sert pour vendre sa boisson à travers le monde. Il arrive en France avec les soldats américains pendant la 2^{de} guerre mondiale.



Vous pouvez choisir le prélèvement en 1 ou 4 fois de votre redevance « ordures ménagères » pour 2015. Si vous choisissez le prélèvement en 4 fois, vous recevrez quelques jours avant le premier paiement, un échéancier. Une régularisation pourra être effectuée si un changement de situation a lieu pendant l'année en cours. Il suffit de compléter le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA CdC du Mené » disponible en mairie, au SIVOM ou téléchargeable sur www.sivom-mene.fr, de joindre un RIB et de transmettre le tout au SIVOM du Mené.



Le Visa Internet Bretagne, c'est :

Se former et s'initier aux bases de l'utilisation d'internet et de l'ordinateur, dans un centre agréé avec le soutien d'un formateur et à votre rythme, grâce à un bon « Formation » financé par le Conseil Régional de Bretagne.

Renseignements : MFR de Loudéac - Mr Xavier Lemaire - 31, rue A. Le Braz - 22600 Loudéac
Tél : 02 96 28 02 27 ou xavier.lemaire@mfr.aso.fr

Conduite Accompagnée

Conformément au décret n°2014-1295 du 31/10/2014 :

L'âge minimal pour apprendre à conduire un véhicule moteur sur une voie ouverte à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire, est désormais fixé à 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée (l'apprentissage dit anticipé de la conduite) (art.R.211-3 du code la route).



La MDEFP du Centre Bretagne vous accueille à Collinée

Entreprise, salarié ou demandeur d'emploi, vous êtes à la recherche de nouvelles compétences, d'une formation ou d'un emploi ?

La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Centre Bretagne vous reçoit, sur rendez-vous, les mardis et jeudis, de 9h à 12h, dans son antenne de Collinée (au siège de la Communauté de Communes, La Croix Jeanne Even).

Plus d'information sur : <http://22330.fr/z6auh>



Aides aux Études et à la Formation Année 2014 – 2015

Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
AIDES AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	Avant le 31 mars de chaque année
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines.	de 150 € à 1 200 € selon la durée et le pays	2 mois avant le départ

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Vanessa LE CALME au 02.96.66.21.10

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone :

Ce gaz toxique provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est à dire, fonctionnant au bois, au charbon ou au gaz, à l'essence ou au fioul. Maux de tête, nausées et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Que faire ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion
- Evacuer les locaux et appeler les secours.



ÉLAGAGE

ELAGAGE

Références : Articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Articles 1382 à 1384 du Code Civil.
Article R. 610-5 du Code Pénal.

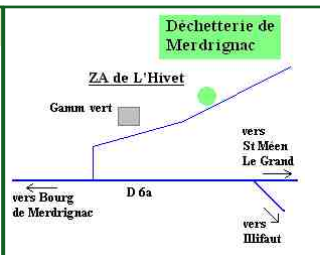
Les propriétaires (son représentant ou son locataire) riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situées sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillage forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.

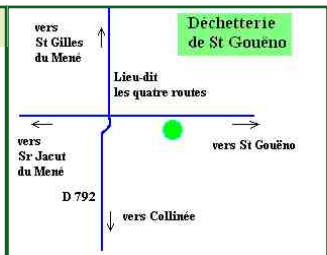


Déchetterie : horaires d'hiver (octobre, novembre, décembre, janvier, février)

Merdrignac :
lundi 14h-18h
mardi 14h-18h
vendredi 9h-12h30 14h-18h
samedi 9h-12h30 14h-18h



Saint Gouëno :
lundi 14h-18h
mercredi 9h-12h30 14h-18h
samedi 9h-12h30 14h-18h



ANNONCES

La semaine du handicap

Du 17 au 24 novembre 2014, a eu lieu la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, comme chaque année depuis 1997.

Les objectifs ? Parler du handicap, multiplier les rencontres, préparer les candidats à l'emploi, mais aussi accompagner les entreprises pour sensibiliser leurs recruteurs ou former leurs collaborateurs, favoriser le tutorat, anticiper les situations de handicap pour permettre le maintien dans l'emploi, prévoir l'aménagement des postes...

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter certaines associations comme l'ADAPT, la SAMSAH, CAP EMPLOI, l'AGEFIPH ou encore la MDPH de votre département ou région pour connaître vos droits.

La zumba arrive enfin !!

Mené Forme propose une nouvelle activité à la Salle Omnisports de Collinée à partir du 3 novembre. Les séances auront lieu le lundi de 17h45 à 18h45.

2 séances de découverte sont offertes. Inscriptions à partir de 14 ans avec autorisation parentale. Tarifs : 140 €, 50 € pour les scolaires.

Renseignements : **07 50 42 88 08** ou **02 96 31 49 37**

Don du sang

L'Association des donneurs de sang de Merdrignac a programmé 5 dates de collecte pour 2015 : 23 février – 29 avril – 8 juillet – 9 septembre – 2 décembre à la Salle des Fêtes de Merdrignac de 15h à 19h.

Le dépistage organisé du cancer du sein

s'adresse à toutes les femmes de 50 à 74 ans.

Dépisté tôt, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10.

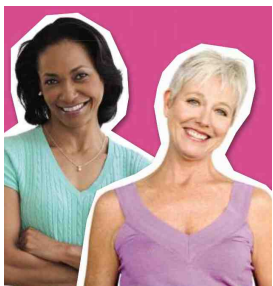
Il est important de faire une mammographie tous les deux ans.

Dans l'intervalle, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant si vous remarquez des changements inhabituels de vos seins. Renseignez-vous auprès de votre MSA.

Information complémentaire

Cancer info au **0810 810 821** du lundi au samedi de 9h00 à 19h00 (coût d'un appel local)

ou sur www.e-cancer.fr



Rentrée 2016 – 2017 - Fermeture du collège de COLLINEE

Voici un titre qui va en surprendre plus d'un.

Mais cette fiction risque bien, un jour, de devenir réalité. Une certaine rumeur négative court régulièrement autour de ce collège. Il faut tordre le cou à ce genre d'affaire totalement infondée.

Les taux de réussite, de cet établissement, se situent dans la moyenne haute des structures environnantes. Les enseignants s'investissent pleinement pour la réussite des élèves.

Au cours du prochain trimestre, les parents des CM 2, vont être amenés à effectuer le choix du futur collège de leurs enfants. Ce choix crucial, sera lourd de conséquence pour l'avenir du collège de Collinée. Depuis plusieurs années, la baisse régulière des effectifs pose un risque certain de fermeture. Il faut vivement réagir. Il sera trop tard de ' râler ' sur les instances qui auront pris une telle décision.

Parents, vous serez les premiers responsables de cette fermeture.

Il sera inutile de manifester, de faire le siège du collège, de mettre des banderoles, de défiler en hurlant. C'est maintenant qu'il faut AGIR.

Comment ? C'est simple : INSCRIVEZ VOS ENFANTS À COLLINÉE.

Vous leur assurerez une éducation positive, dans un collège à taille humaine. Vous aurez participé à faire vivre le Mené. Vous aurez la satisfaction de contribuer à l'avenir de votre territoire.

C'est ça la participation active et populaire. Mobilisez-vous.

Michel Ulmer

LES SORTIES A LANGOURLA EN 2015

samedi 3 janvier Cérémonie des vœux, remise de livres aux enfants et prix du fleurissement

dimanche 8 février Thé dansant Club 3è âge

dimanche 22 mars Vide grenier Les amis de St Joseph

samedi 28 & dimanche 29 mars Représentation théâtrale La trouba'tour

mi mai Concours de pêche Langourelavie

dimanche 10 mai Thé dansant Club 3ème âge

dimanche 28 juin Concert Orchestre de Bretagne

samedi 11 juillet Feu d'artifice – repas et bal populaire Langourelavie

dimanche 12 juillet Thé dansant Club 3è âge

samedi 18 juillet Moules frites Les amis de St Joseph

courant juillet Courses de chevaux Les amis du cheval

du jeudi 6 au dimanche 9 août Festival de jazz et Croq'notes Futurocom et Langourelavie

dimanche 9 et 16 août Vide grenier à la chapelle Saint Joseph Les amis de St Joseph

dimanche 6 septembre Pardon-repas-kermesse Les amis de Saint Gilles

dimanche 4 octobre Repas offert par le CCAS

courant novembre Jarret frites Amicale laïque

dimanche 6 décembre Thé dansant Club 3è âge.



S.A.M.U. **15**
 Police **17**
 Sapeurs-Pompiers **18**
 Numéro d'appel d'urgence général **112**
 Allo enfance maltraitée **119**

Centre Anti-Poison (Rennes) **02 99 59 22 22**
 Centre hospitalier de Saint Briec **02 96 01 71 23**
 EDF (sécurité dépannage) **08 10 33 31 22**
 GDF (sécurité dépannage gaz) **08 10 43 30 22**

Mairie de Langourla

Tél : **02 96 30 42 19** Fax : **08 97 50 71 79**

Lundi au samedi de 9h à 12h

E-mail : commune.langourla@wanadoo.fr

Site web : <http://www.langourla.com>

Permanences du Maire

Lundi et mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Agence Postale - Levée du courrier 12h30

02 96 30 44 19

Lundi au vendredi de 9h30 à 11h30

Trésorerie de Collinée

02 96 31 40 27

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

Trésorerie de Merdrignac

02 96 28 41 64

Lundi au jeudi de 9h-12h et 14h-16h

Vendredi fermé

Gendarmerie de Collinée

02 96 31 40 17

Mardi, jeudi, samedi de 14 h à 18 h

Communauté de communes du Mené

02 96 31 47 17

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

E-mail : accueil@mene.fr <http://www.ccmene.fr>

SAUR - Services des eaux

02 22 06 45 00 de 8h00 - 20h00

NCTP - Terrassement, démolition, assainissement,
 aménagement de cour. Devis gratuit

06 98 89 40 78

caradeuc.nicolas@orange.fr

Centre hospitalier René Pleven (Dinan)

02 96 85 72 85

Docteurs Sleiman et Ionita

Cabinet médical généraliste Eréac

02 96 86 63 52

Docteur Malet Olivier

Médecin généraliste le Gouray

02 96 30 29 40

Docteurs Bourhy et Lecorgne

Cabinet médical généraliste Collinée

02 96 31 40 13

Docteur Laguens Jean-Pierre

Médecin généraliste Collinée

02 96 34 93 00

Schmit Jean-Paul

Pharmacie Collinée

02 96 31 40 12

D'hem Pierre

Pharmacie Eréac

02 96 86 63 63

Pour connaître la pharmacie de garde le weekend

32 37

Cabinet infirmier

Collinée

02 96 34 91 92

Cabinet infirmier

Plénée-Jugon

02 96 34 54 53

Cabinet infirmier

Broons

08 99 86 83 50

Ambulances du Mené

Collinée

02 96 31 43 22

Ambulances Arguenon

Plénée-Jugon

02 96 31 85 24



La commission information vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2015

Bulletin rédigé et mis en page par la commission Information et Communication de Langourla

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par la Mairie de Langourla.

Vous pouvez vous procurer un bulletin communal supplémentaire au secrétariat de la mairie.